



Paysan sous l'Ancien Régime à Fleurey... une situation peu enviable !

Avant 1789, la plus grande partie des terres appartient à de riches dijonnais que l'on appelle "les forains". Les habitants du village sont "rentiers" (fermiers), vigneron, cultivateurs, manoeuvres agricoles (surtout) et petits artisans : tixiers, couvreurs, maréchaux, cordonniers,...

Les activités agricoles

En 1657, la paroisse compte quinze laboureurs "desquels six ont charrue entière (bêtes en nombre suffisant pour tirer la charrue) et les autres ont demi-charrue, six ont quart de charrue lesquels tiennent tout leur bétail de leur maître".

En 1666, une enquête fait état de 40 à 60 journaux (un journal = 34 ares) de vigne de peu de rapport donnant un vin fort médiocre ; de 200 soitures (journaux) de pré de bonne herbe. On cultive surtout un mélange de blé et de seigle appelé conceau et aussi de l'avoine et de l'orge. Les meilleures terres donnent 12 à 15 douzaines de gerbes à l'hectare soit 12 à 15 quintaux de grain à l'hectare ("trois gerbes font le boisseau de Somberton qui pèse de 24 à 28 livres").

Les bois sont mal exploités, les surfaces en broussailles sont grandes. Les bois communaux : Chaillot, Beuchail, Fontenille, ... sont de "peu de valeur étant régulièrement coupés et furetés" ; ils permettent de tailler des échelas et servent au pâturage des bestiaux. Un droit de parcours et de passage est accordé dans tous les bois du seigneur après la troisième feuille coupée. Il est permis de pêcher dans la rivière à la main, au panier appelé benaton et à la ligne volante. On élève des porcs qui peuvent aller à la glandée dans les bois banals.

Les foires

Monseigneur a, à Fleurey, une ale avec foire quatre fois l'an : une à la mi-mai, l'autre à la mi-août, la 3e à la St André, la 4e le jour de la St Blaise. Sur ces foires le seigneur a droit d'étalage et vente : il faut payer pour étaler la marchandise et encore payer si celle-ci est vendue.

Les charges sur les terres et les récoltes

Ces charges sont lourdes et nombreuses.

Il faut payer la taille, sorte d'impôt foncier ; s'acquitter de la dîme, impôt en principe d'un dixième sur les récoltes au profit du seigneur (Prieur de St Marcel-les-Châlon) et du curé. A Fleurey, la dîme était d'une queue de vin sur 16, d'une gerbe sur 13, d'une toison de laine sur 14, d'un agneau sur 10,...

On est obligé de faire cuire son pain et ses gâteaux au four banal (2 fours banals à Fleurey) ; en cas de dés-

obéissance, confiscation du pain et 65 sols d'amende. L'amodiateur du four prend une tourte sur 21.

Chaque habitant ayant une charrue est redevable de la corvée : une journée en mi-saison de carême, une en mi-saison de soubroison (?), une à la St Michel Archange. Le seigneur baille, quand même, à chacune des dites charrues, pour chaque corvée, un boisseau de blé pour la dépense des bouviers. Dans les années 1586-1587, Fleurey s'était entouré de murailles ; celles-ci furent détruites deux ans après par les ligueurs "à cause que les habitants à Fleurey étaient pour le roy" (Henri IV). Pendant des décennies, il faut payer une double dîme pour rembourser la dépense, sans compter la perte de la plus grande partie des communaux qu'il a fallu aliéner.

Période de famine

En 1785, l'hiver est terrible jusqu'en avril ; puis la sécheresse sévit en avril et en mai. La récolte de foin est très mauvaise ; de nombreux bestiaux vont disparaître, d'où un manque d'engrais et surtout un manque d'attelages de labour. De 1785 à 1789, la baisse de rendement des terres est très forte et des surfaces importantes retournent à la friche.

A une enquête sur la disette, le curé de Fleurey répond en janvier 1786 : "...il n'y a que les propriétaires aisés qui pourraient remplir ce qu'on leur dit (appliquer des mesures pour lutter contre la famine) mais je n'ai que de misérables rentiers (fermiers) et des manoeuvres ; les forains qui, ici, ont presque tous les fonds du pays ne s'en occupent nullement et le bien être qui résulterait de l'exécution n'aura jamais lieu dans un pays où l'on n'a aucune ressource ni aucun moyen pour les déterminer à se le procurer".

En ces temps là, les pauvres borbeteils touchaient le fond de la misère.

Source : Monsieur Fernand Boiget



Louis XVI distribuant ses bienfaits à de pauvres paysans dans l'hiver 1788. Gravure d'après tableau de Louis Hersant - 1817